

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
 Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
 Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
 Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetriev.es.fr

2023/197

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 38 Contre : 1 (Joël Zoppé)

OBJET : TARIF REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2024

Au vu des coûts prévisionnels pour la construction des installations de traitement (centre de tri et unité d'incinération et traitement énergétique), de la hausse des coûts de fonctionnement et de l'avis de la commission du 20 novembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de fixer le tarif de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour l'année 2024 à 154.5 € H.T soit 163 € T.T.C (145,02 €HT/153 € TTC en 2023).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant de la redevance Ordures ménagères pour l'année 2024 tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/12/23 et de sa publication le 22/12/23